



RENSEIGNEMENTS SUR L'ABONNÉ

Nom : _____

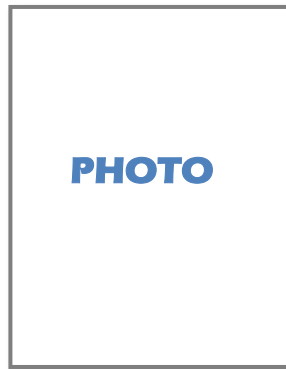
Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

CP - Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____



PHOTO

Nouvelles chaussettes antidérapantes (2 euros supplémentaires)

PIÈCES A FOURNIR

- Le dossier d'inscription dûment rempli
- Une photo d'identité
- L'autorisation parentale pour les personnes mineures
- Le paiement des 49 euros

ABONNEMENTS ET RENOUVELLEMENTS

	Date de Validité	Mode de paiement
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		



CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT :

L'abonnement est représenté par une carte nominative, personnelle et non cessible. Elle peut être utilisée uniquement pour la personne inscrite sur la carte. Toute carte falsifiée sera nulle. Une pièce d'identité pourra être demandée lors de vos visites.

L'abonnement vous donne accès aux Trampolines tous les jours d'ouvertures (2h maximum) pendant une période de 1 mois à compter de la date d'achat (hors événements organisé par Activ'Jump). Les abonnés ne sont pas des utilisateurs prioritaires lors des fortes affluences sur les trampolines. En cas de capacité d'accueil atteinte, le temps d'attente sera le même que pour les autres pratiquants.

L'abonnement ne prend pas en charge les chaussettes antidérapantes. En cas de perte, d'usure ou d'oubli de celles-ci vous devrez acheter une nouvelle paire pour pouvoir accéder au parc. En tant qu'abonné, vous pourrez profiter des nouvelles chaussettes antidérapantes du parc.

Il n'existe pas de système de fidélité pour les abonnés. Profitant d'un tarif préférentiel grâce à votre abonnement vous ne pourrez pas utiliser votre carte fidélité lors de vos passages au parc. Vous pourrez la réutiliser lorsque votre abonnement aura expiré.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

La carte d'abonnement est remboursable uniquement en cas de blessure sur présentation d'un justificatif (certificat médical) au prorata des jours d'utilisations, jusqu'à 15 jours après la date d'achat. Au-delà des 15 jours l'abonnement n'est pas remboursable quel qu'en soit la cause.

PERSONNES MINEURS :

L'accès des mineurs aux trampolines est ouvert aux personnes mesurant au minimum 1m30, sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde et dont la présence est obligatoire dès lors que l'enfant est âgé entre 6 et 14 ans.

À partir de 14 ans révolus, la présence des parents n'est pas obligatoire mais le mineur reste sous la responsabilité de ses parents, notamment pour les éventuels dommages que le mineur pourrait causer.

Le parc Activ'Jump dispose, en tout état de cause, d'un personnel encadrant, spécialement formé à cet effet, destiné à la supervision et la surveillance des utilisateurs.

Les parents d'enfants mineurs âgés entre 6 et 18 ans doivent signer une décharge de responsabilité avant l'accès aux trampolines.

Fait le :

Signature: